REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 05/04/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

<u>Présidence</u>: Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENTIER Florent

Délibération 17

Emprunt Banque des Territoires (prêt intracting) - Rapporteur : M. DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	lΔhctantion	Non participant
26	1	27	0	0	0

Exposé des motifs

OBJET: Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 835 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux et équipements énergétiques.

Le programme de travaux énergétiques concerné par ce dispositif comprend l'équipement en LED, la mise en place des systèmes de ventilation dans les bâtiments, le remplacement des chaudières, les programmes d'isolation des toitures et l'installation de têtes thermostatiques.

Le Conseil Municipal de Seichamps, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Délibération

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 835 000 € comprenant 3 tranches de versements dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1	Versement 2	Versement 3
Année de versement	2023	2024	2025
Montant	400 000 euros	335 000 euros	100 000 euros
Durée d'amortissement	13 ans	12 ans	11 ans
dont différé d'amortissement	0 ans	0 ans	0 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %	2 %	2 %
Typologie Gissler	1A	1A	1A
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle
TEG	2 %	2 %	2 %
Profil d'amortissement		Echéances constantes	Echéances constantes

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement Intracting et les demandes de réalisation de fonds.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 12 avril 2023 Henri CHANUT,

Maire.

Henri CHANUT 2023.04.12 15:10:43 +0200 Ref:20230412_145401_1-2-O Signature numérique le Maire

Henri CHANUT